



Tunisie: Le taux de pénétration de l'assurance dans l'activité économique s'établit autour de 2,3%

11/02/2026

Le secteur de l'assurance demeure un acteur clé pour réduire le déficit de protection, notamment dans un contexte préoccupant où les pertes liées aux catastrophes naturelles poursuivent leur tendance haussière.

Selon le rapport 2024 du secteur de l'assurance en Tunisie, publié mardi par le Comité général des assurances (CGA), la part de la Tunisie dans le marché mondial de l'assurance demeure relativement faible, à l'instar de nombreux autres pays Africains. Elle n'a pas franchi 0,02% alors qu'elle est de l'ordre de 0,65% en Afrique du Sud, 0,08% au Maroc et 0,04% au Kenya.

En 2024, le taux de pénétration de l'assurance dans l'activité économique tunisienne s'est établi autour de 2,3% (à l'instar des deux années précédentes), contre 11,5% en Afrique du Sud, 7,4% en Namibie, près de 5% à Maurice, 4,1% au Maroc et une moyenne mondiale qui s'est située autour de 7%.

À la fin de l'année 2024, le marché tunisien des assurances est composé de 24 compagnies résidentes, dont la majorité (22) opère sous le statut de société anonyme et deux seulement sont constituées en société à forme mutuelle. 15 d'entre elles opèrent en multi-branches, parmi lesquelles trois sont spécialisées en assurance Takaful.

Vers la mise en place d'un pool PV en Tunisie

P.03

Mamadou G K Koné, nouveau président de la FANAF

P.06

Assurance durable : les actifs climatiques des assureurs africains atteignent 52 milliards de dollars

P.06

Middle East:Saudi Arabia signs investment package with Syria and plans insurance coverage

P.07

Middle East:AI and data drive transformation in the Arab insurance sector

P.08

OpenAI approves insurer-built AI app on ChatGPT

P.08

Rencontres AMRAE : la géopolitique et l'IA s'invitent dans les risques IT

P.09

Quant aux autres compagnies, elles sont spécialisées dans une activité particulière d'assurance.

SOMMAIRE

Vers la mise en place d'un pool PV en 03
Tunisie

Tunisie: Le taux de pénétration de 03
l'assurance dans l'activité économique
s'établit autour de %2,3

Pourquoi l'assurance agricole en Tunisie 03
est-elle faible ?

Algérie: Assurances obligatoires : Khelifati 04
plaide pour un champ plus large que les
catastrophes naturelles

Maroc : Risques de fraudes sur l'AMO: la 04
mise en garde de la Cour des comptes

CGRE se dote d'un pôle dédié à l'assurance 06
et à la réassurance aviation

Mamadou G K Koné, nouveau président de 06
la FANAF

Assurance durable : les actifs climatiques 06
des assureurs africains atteignent 52
milliards de dollars

Middle East: Saudi Arabia signs investment 07
package with Syria and plans insurance
coverage

Middle East: AI and data drive transformation 08
in the Arab insurance sector

OpenAI approves insurer-built AI app on 08
ChatGPT

Rencontres AMRAE : la géopolitique et l'IA 09
s'invitent dans les risques IT



Tunisie: Le taux de pénétration de l'assurance dans l'activité économique s'établit autour de %2,3

11/02/2026

Le secteur de l'assurance demeure un acteur clé pour réduire le déficit de protection, notamment dans un contexte préoccupant où les pertes liées aux catastrophes naturelles poursuivent leur tendance haussière.

Selon le rapport 2024 du secteur de l'assurance en Tunisie, publié mardi par le Comité général des assurances (CGA), la part de la Tunisie dans le marché mondial de l'assurance demeure relativement faible, à l'instar de nombreux autres pays Africains. Elle n'a pas franchi 0,02% alors qu'elle est de l'ordre de 0,65% en Afrique du Sud, 0,08% au Maroc et 0,04% au Kenya.

En 2024, le taux de pénétration de l'assurance dans l'activité économique tunisienne s'est établi autour de 2,3% (à l'instar des deux années précédentes), contre 11,5% en Afrique du Sud, 7,4% en Namibie, près de 5% à Maurice, 4,1% au Maroc et une moyenne mondiale qui s'est située autour de 7%.

À la fin de l'année 2024, le marché tunisien des assurances est composé de 24 compagnies résidentes, dont la majorité (22) opère sous le statut de société anonyme et deux seulement sont constituées en société à forme mutuelle. 15 d'entre elles opèrent en multi-branches, parmi lesquelles trois sont spécialisées en assurance Takaful. Quant aux autres compagnies, elles sont spécialisées dans une activité particulière d'assurance.

La rencontre a permis de revenir sur le contexte et les motivations de la création d'un pool dédié, tout en présentant les tendances internationales et la typologie des événements assurables. Le projet de mise en place du pool en Tunisie a ensuite été exposé aux participants.

Un temps fort de la matinée a été le partage du retour de l'expérience algérienne brillamment présentée par nos collègues de la CCR Alger : ils ont bien mis en lumière la gouvernance, le cadre réglementaire, les modalités opérationnelles ainsi que les enseignements tirés de cette initiative.

Les échanges ont confirmé l'importance d'une approche coordonnée pour renforcer la résilience du marché.



Pourquoi l'assurance agricole en Tunisie est-elle faible ?

11/02/2026

Selon le rapport 2024 du secteur de l'assurance en Tunisie, publié mardi par le Comité général des assurances (CGA), l'activité de la branche d'assurance agricole demeure très faible avec une part de 0,3% du total des primes nettes et une évolution positive de 6,3%, contrairement aux années 2023 et 2022.

Ces deux années se sont caractérisées par une baisse des primes nettes au titre de cette branche, respectivement d'environ (-6%) et (-3,3%), après une hausse continue à des rythmes variables au cours des années précédentes (7,9% en 2021, 4,6% en 2020, plus de 75% en 2019 et 14,3% en 2017).



Vers la mise en place d'un pool PV en Tunisie

04/02/2026

Le 4 février, Tunis Re a rassemblé les acteurs du marché autour d'un enjeu stratégique : la couverture des risques liés aux PV.

Selon le CGA, cette situation est en fait due au faible nombre de contrats d'assurance souscrits contre les risques agricoles (qui concernent exclusivement l'assurance grêle), puisqu'ils ne concernent qu'environ 8% de l'ensemble des agriculteurs, vu le caractère non obligatoire de ce type de couverture et la faible sensibilisation de ces derniers.

Maghreb



Algérie: Assurances obligatoires : Khelifati plaide pour un champ plus large que les catastrophes naturelles

11/02/2026

Le PDG d'Alliance Assurances propose de ne plus limiter l'obligation d'assurance aux seules catastrophes naturelles, et d'en transférer la vérification à des auditeurs indépendants.

Le constat n'est pas nouveau, mais il prend une dimension particulière sous la plume de Hassen Khelifati. Dans une tribune publiée ce mardi sur le compte LinkedIn d'Alliance Assurances, le président-directeur général de la compagnie, première société privée cotée à la Bourse d'Alger et premier vice-président de l'Union algérienne des sociétés d'assurances et de réassurance (UAR), dresse un diagnostic sévère des failles du dispositif algérien en matière d'assurances obligatoires. Un dispositif né du séisme de Boumerdès, resté à l'état d'ébauche

Le dispositif actuel remonte à l'ordonnance n° 03-12 du 26 août 2003, adoptée dans l'urgence après le séisme de Boumerdès. Ce texte impose à tout propriétaire immobilier et à toute personne exerçant une activité industrielle ou commerciale de souscrire une couverture contre les catastrophes naturelles (CAT-NAT). Le respect de cette obligation est en principe vérifié lors du dépôt des déclarations fiscales annuelles.

Or, souligne Khelifati, l'administration fiscale, submergée par le traitement de millions de liasses chaque année, ne dispose ni des moyens logistiques ni de l'expertise technique pour mener un contrôle approfondi. Sa mission première reste la conformité fiscale, non l'audit des polices d'assurance.

Au-delà de cette lacune, le dirigeant pointe un phénomène plus insidieux. "Certaines entreprises, notamment industrielles et commerciales, minimisent les valeurs déclarées ou omettent de souscrire des assurances fondamentales comme l'incendie ou la responsabilité civile", écrit-il, avertissant que ces pratiques "exposent leurs actifs et les intérêts des actionnaires à des risques considérables".

Deux propositions structurantes

La première consiste à élargir le périmètre des assurances obligatoires. "Nous proposons d'étendre les assurances obligatoires pour inclure, en plus de la CAT-NAT, l'assurance incendie, la responsabilité civile professionnelle et l'assurance transport", détaille le dirigeant, trois garanties considérées comme fondamentales sur la plupart des marchés matures. La seconde touche à l'architecture même du contrôle. Plutôt que de maintenir la vérification entre les mains d'une administration surchargée, il propose de la confier aux commissaires aux comptes. "Nommés par les assemblées générales des actionnaires et indépendants de la direction exécutive, ils sont en mesure de procéder à un audit rigoureux et complet", fait valoir Khelifati. Ces auditeurs légaux produiraient un rapport spécial sur la conformité assurantielle, présenté devant l'assemblée générale, "garantissant ainsi la transparence et la protection des intérêts des propriétaires".

Un secteur au potentiel largement inexploité

Pour Khelifati, les bénéfices dépasseraient le cadre sectoriel. "Nous sommes convaincus que ces réformes renforceront la cohésion sociale et économique en Algérie, à travers une meilleure protection des actifs et une reprise rapide après les catastrophes", affirme-t-il. Dans un pays où le taux de pénétration de l'assurance stagne autour de 0,7 % du PIB, contre 3 à 4 % en moyenne africaine et 7 % à l'échelle mondiale, la marge de progression reste considérable. Ces propositions s'inscrivent dans un contexte où les autorités algériennes travaillent à la révision de la loi sur les assurances, un chantier annoncé de longue date mais dont le calendrier demeure incertain.



Maroc : Risques de fraudes sur l'AMO: la mise en garde de la Cour des comptes

08/02/2026

Confirmant des informations déjà révélées auparavant, le rapport annuel de la Cour des comptes met en lumière une situation préoccupante concernant le système d'assurance maladie obligatoire au Maroc, notamment le dispositif AMO Tadamon. Selon ce rapport, repris par le quotidien Al Akhbar dans son édition du lundi 9 février, les cliniques privées accaparent la plus grande part des dépenses facturées dans le cadre de ce régime, ce qui fait peser de sérieuses menaces sur son équilibre financier et sa pérennité.

Le nombre de personnes inscrites au système AMO a connu une progression significative, atteignant près de 31,94 millions d'individus à la fin de l'année 2024. Toutefois, le nombre réel de bénéficiaires disposant effectivement de droits ouverts reste nettement inférieur, s'établissant à environ 25,6 millions de personnes, soit un taux de couverture effective avoisinant 70% sur la même période. Ces chiffres traduisent un décalage important entre le nombre d'inscrits et celui des bénéficiaires actifs, révélant certaines limites structurelles du dispositif.

Les données du rapport indiquent également qu'environ 30% de la population nationale bénéficie du système AMO Tadamon. L'analyse des dépenses montre que les cliniques privées ont concentré, en 2024, près de 91% du total des dépenses remboursées par l'assurance maladie, contre seulement 9% pour le secteur public. Cette domination du privé varie selon les régimes, atteignant 97% des dépenses pour les salariés du secteur privé et 79% pour le système AMO Tadamon.

La Cour des comptes souligne pourtant le rôle stratégique que jouent les établissements hospitaliers publics dans l'équilibre global du système d'assurance maladie, écrit Al Akhbar. Ces structures offrent des services médicaux à des tarifs alignés sur la tarification nationale de référence, ce qui contribue théoriquement à maîtriser les dépenses et à préserver la stabilité financière du système. Par ailleurs, l'assurance maladie constitue une source importante de financement pour les établissements publics en soutenant leurs recettes propres. Cependant, la qualité et le niveau des prestations fournies par ces structures demeurent insuffisants pour attirer une large partie des assurés, limitant ainsi leur capacité à capter les financements générés par le système.

Malgré les réformes engagées et les efforts de modernisation du secteur public de la santé, de nombreux établissements hospitaliers, en particulier les hôpitaux provinciaux, régionaux et certains centres hospitaliers universitaires, continuent de souffrir de dysfonctionnements majeurs. Ces difficultés concernent principalement le manque de personnel médical et paramédical, l'insuffisance des stocks de médicaments et d'équipements médicaux, l'obsolétescence de certaines infrastructures techniques, ainsi que des défaillances en matière de gouvernance et de systèmes d'information. Ces contraintes contribuent à affaiblir l'attractivité du secteur public au profit du privé.

Depuis le lancement du chantier de la généralisation de la protection sociale et de l'extension de l'assurance maladie obligatoire, l'État supporte une charge financière particulièrement lourde. Les dépenses publiques consacrées à ce système

ont dépassé 39 milliards de dirhams en 2025 et devraient atteindre environ 41 milliards de dirhams en 2026. Environ quatre millions de familles, soit près de 11 millions de personnes, bénéficient actuellement du régime AMO Tadamon. Cette catégorie constitue une cible privilégiée pour certaines cliniques privées, dans la mesure où l'État prend en charge l'intégralité de leurs frais médicaux via la Caisse nationale de sécurité sociale. Le volume des dossiers de remboursement déposés quotidiennement auprès de la CNSS dépasse désormais 102.000 dossiers, contre 93.000 deux ans auparavant, ce qui témoigne d'une forte augmentation de la demande de prestations.

Le rapport évoque aussi l'existence de pratiques frauduleuses préoccupantes. Certaines cliniques privées feraient appel à des intermédiaires chargés de repérer des patients potentiels bénéficiant de la couverture AMO Tadamon, dont les cotisations sont prises en charge par l'État. Ces intermédiaires, opérant parfois sous couvert d'associations civiles, organiseraient des caravanes médicales dans des zones rurales et montagneuses afin d'identifier des personnes ne souffrant pas nécessairement de pathologies nécessitant des interventions médicales. Les patients seraient ensuite incités à se rendre dans des cliniques situées dans les grandes villes pour y subir des examens ou des opérations chirurgicales présentées comme indispensables, notamment dans le domaine des maladies cardiovasculaires, dans le but de percevoir indûment des remboursements de la CNSS.

La Cour des comptes reconnaît que l'État a entrepris plusieurs initiatives pour préserver l'équilibre des régimes d'assurance, notamment à travers la constitution de réserves de sécurité et le renforcement des mécanismes de suivi financier et de contrôle. Toutefois, ces mesures demeurent insuffisantes face aux déséquilibres structurels que connaissent la plupart des régimes, à l'exception de celui couvrant les salariés du secteur privé. L'une des principales causes de cette situation réside dans l'absence de mécanismes efficaces de régulation des dépenses, lesquelles progressent à un rythme nettement supérieur à celui des cotisations. Les dépenses globales des régimes d'assurance ont ainsi fortement augmenté, passant de 13,62 milliards de dirhams à 24,95 milliards de dirhams entre 2022 et 2024, soit une hausse avoisinant 83%. Dans le même temps, les ressources des régimes n'ont progressé que de 36%, ce qui a entraîné un creusement significatif des déficits techniques et globaux. Le régime couvrant les fonctionnaires du secteur public enregistre, par exemple, un déficit global continu depuis 2021, même si celui-ci a été réduit, passant de 1,51 milliard de dirhams en 2021 à 861 millions en 2024. Son niveau de réserves a également reculé pour atteindre 5,5 milliards de dirhams, soit en dessous du seuil légal minimal fixé à environ 7 milliards de dirhams.

Afrique

Financial Afrik

CGRE se dote d'un pôle dédié à l'assurance et à la réassurance aviation

03/02/2026

Le courtier indépendant panafricain CGRE annonce la création d'un pôle spécialisé en assurance et réassurance aviation. Cette nouvelle entité vise à offrir des solutions sur mesure à l'ensemble des acteurs du secteur aérien, notamment les compagnies aériennes, les aéroports, les sociétés d'assistance au sol, les prestataires de services et les entreprises de l'écosystème aéronautique.

L'offre couvre un large éventail de besoins en assurance, réassurance et gestion des risques. Elle comprend notamment l'assurance corps d'aéronef et responsabilité civile, la responsabilité civile aéroportuaire, les couvertures dédiées aux agents de piste, aux prestataires de services, aux concessionnaires et aux ravitailleurs, ainsi que l'assurance des locaux et des gestionnaires de hangars. S'y ajoutent des garanties telles que la responsabilité du fait des produits, la responsabilité civile excédentaire, les accidents corporels, la perte de licence et d'autres solutions adaptées aux spécificités du secteur.

Implanté à travers trois bureaux situés à Maurice, au Botswana et au Royaume-Uni, CGRE ambitionne, à travers ce nouveau pôle, de consolider son expertise de niche et de renforcer son positionnement sur le marché international de l'assurance et de la réassurance aviation.

CG Re (Africa) Ltd est un courtier en réassurance basé au Botswana, spécialisé dans le développement du marché de l'assurance en Afrique. Le groupe est également présent dans la City de Londres, l'un des principaux centres financiers mondiaux. CG Re (London) Ltd met ainsi ses clients en relation avec des réassureurs internationaux, notamment les syndicats du Lloyd's.



Mamadou G K Koné, nouveau président de la FANAF

11/02/2026

Mamadou G K Koné est élu président de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF). Cette décision a été prise à l'issue de la 50ème assemblée générale de la FANAF tenue du 9 au 11 février 2026 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

M. Koné succède à César Ekomie-Afene, élu président de la FANAF en février 2020.

Le nouveau président est diplômé de l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé, de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) de Paris et de la London Business School.

Au cours de son expérience professionnelle de plus de 29 ans dans le secteur africain des assurances, M. Koné a dirigé plusieurs sociétés d'assurance, de réassurance et de courtage.

Il a également exercé des fonctions de responsabilité au sein de la Direction Nationale des Assurances de Côte d'Ivoire et de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA). Actuellement, M. Koné occupe les postes de :

Directeur général de SanlamAllianz Côte d'Ivoire, depuis 2014

Président de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI), depuis 2021 ?Vice-président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

Pour sa part, Aymric Kamega est désigné vice-président de la FANAF. Ce dernier occupe, depuis 2016, le poste de président-directeur général (PDG) d'ACAM Vie (Cameroun).

Finance

Assurance durable : les actifs climatiques des assureurs africains atteignent 52 milliards de dollars

10/02/2026

Les initiatives en faveur du développement durable commencent à produire des résultats tangibles dans le secteur africain de l'assurance. Selon le rapport 2025 de la Déclaration de Nairobi sur l'assurance durable (NDSI), les assureurs du continent ont

désormais 52 milliards de dollars d'actifs engagés en faveur de l'action climatique et de l'inclusion sociale, franchissant ainsi un cap symbolique.

Ce rapport constitue le premier état des lieux exhaustif de l'intégration des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par le secteur africain de l'assurance, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'investissement et de la souscription à la conception des produits et à la gouvernance. Ce chiffre est issu d'une enquête menée auprès des membres de la NDSI, un réseau qui regroupe 275 assureurs, réassureurs et acteurs de l'écosystème répartis dans 38 pays, avec l'appui de FSD Africa. À ce stade, les actifs alignés sur les critères ESG représentent un peu plus de 15 % des 342 milliards de dollars d'actifs sous gestion des membres interrogés.

Malgré cette dynamique, le déficit de protection assurantielle demeure particulièrement élevé sur le continent. En 2022, l'Afrique a enregistré plus de 14 milliards de dollars de pertes liées aux catastrophes naturelles, alors que 97 % des agriculteurs d'Afrique subsaharienne restent non assurés, illustrant l'urgence de renforcer les mécanismes de gestion des risques climatiques et de réponse aux catastrophes.

Des avancées hétérogènes dans l'intégration de l'ESG

Le rapport souligne que l'intégration de l'ESG reste incomplète et inégale. Si plusieurs compagnies ont adopté des politiques ESG au niveau stratégique, leur mise en œuvre opérationnelle dans la souscription, la tarification, la gestion des sinistres et les décisions d'investissement demeure limitée. L'ESG reste encore trop souvent cantonné à des engagements institutionnels, sans transformation profonde des modèles économiques.

Les produits d'assurance climatique et paramétrique restent par ailleurs insuffisamment développés, alors même que l'Afrique figure parmi les régions les plus exposées aux effets du changement climatique. Les populations à faibles revenus et les PME continuent ainsi de faire face à une sous-assurance chronique.

« Le compte n'y est pas encore »

Le document met également en lumière des lacunes en matière de gouvernance ESG. Environ 45 % des assureurs interrogés n'intègrent toujours pas les facteurs ESG dans leurs activités, tandis que la souscription intégrant ces critères ne représente en moyenne que 6,4 % des portefeuilles, une proportion largement tirée par l'action des réassureurs.

Face à ces constats, la NDSI insiste sur le rôle déterminant des autorités de régulation, des réassureurs et des institutions panafricaines pour accélérer la transition. Le rapport plaide pour des incitations réglementaires, un renforcement des capacités techniques et une coopération accrue entre acteurs publics et privés.

Monde Arabe



Middle East: Saudi Arabia signs investment package with Syria and plans insurance coverage

10/02/2026

Saudi Arabia and Syria have signed a multi-billion-dollar investment package spanning aviation, energy, real estate and telecommunications, to rebuild the latter country after a 14-year civil war.

The deal, signed on 7 February, is the biggest investment package since December 2025, when the US sanctions on Syria were lifted permanently. On 13 May 2025, President Donald Trump announced he would lift the sanctions. This followed the takeover of power by Syria's new leaders, who toppled longtime ruler Bashar al-Assad in December 2024.

A senior Syrian businessman familiar with the matter told Reuters that Saudi Arabia intended to provide insurance coverage for the investments to be implemented in Syria, a move to encourage Saudi companies to enter the market.

Syrian Investment Authority chief Talal al-Hilali announced that the package includes the development of a new international airport in Aleppo, the launch of a low-cost Syrian-Saudi airline, and a telecommunications project called SilkLink aimed at turning the country into a regional hub.

The new authorities in Damascus have worked to attract investment and have signed major agreements with several companies and governments, including Saudi Arabia and other Gulf states. However, the interim government has faced criticism over the past year for signing MoUs with foreign investors, many of which have yet to be finalised into contracts.

Saudi Arabia established the Elaf Fund to fund large-scale projects in Syria with participation from Saudi private-sector investors.

Middle East:AI and data drive transformation in the Arab insurance sector

08/02/2026

Artificial Intelligence (AI) and modern technology are reshaping the role of actuaries in the insurance industry; however, there remains a dearth of qualified experts in the Arab world, said speakers at the fourth edition of the International Arab Actuaries Conference in Dubai.

Actuaries have long formed the backbone of the insurance industry, relying on mathematics and statistics to assess risks, determine insurance premiums, and ensure financial sustainability; however, the emergence of Artificial Intelligence (AI) has transformed this approach, said Secretary General of the Emirates Insurance Federation (EIF) Fareed Lutfi as he opened the three-day Conference on 4 February. "Today, actuaries can harness AI and data science to analyse vast volumes of information in less time, uncover hidden patterns, and enhance predictive accuracy to an unprecedented level."

He noted that insurance companies leveraging AI-driven analytics have reduced by 50% their claims processing times and by 30% their fraud detection costs (according to analyses by international institutions), highlighting that this transformation makes insurance more efficient. Mr Lutfi emphasised that these advances in the use of AI are expanding the role of the actuary, creating greater opportunities to drive innovation within the InsurTech ecosystem as strategic decision-makers. He added that the technological developments and challenges witnessed globally in the FinTech sector now require actuaries to continuously enhance their skills in AI, data science, and automation to remain competitive.

Moving to bridge the gap in the GCC

Mr Lutfi pointed out that the GCC insurance sector faces a severe shortage of qualified actuarial professionals, which constitutes a major obstacle to accurate risk assessment and product pricing. He explained that this shortage is due to the *difficulty of professional examinations, the lengthy qualification period—which can take between seven and 10 years—and the growing global and regional demand for the profession.* "This has prompted regulatory authorities in GCC countries to launch initiatives to train nationals and to impose a minimum number of certified actuaries for each insurance company," he said.

UAE

As for the UAE insurance sector, Mr Lutfi said that it has likewise faced—and continues to face—a shortage of Emirati and Arab actuaries alike, and therefore relies heavily on foreign expertise. At the same time, he highlighted active efforts by the relevant authorities in the country to launch initiatives aimed at qualifying Emirati nationals, most notably the "Actuary initiative", which was introduced to enhance localisation in the financial and insurance sectors and to train Emirati citizens to work as actuaries.

"Previously, a memorandum of understanding was also signed between the Ministry of Presidential Affairs and the Emirates Institute of Finance to provide 100 annual scholarships in actuarial science. Several Emirati nationals have been selected to benefit from these scholarships to continue their studies in the United States and Australia."

He also referred to other initiatives being implemented in collaboration with several national and international universities, including the Higher Colleges of Technology, Zayed University, and the American University in Dubai, to launch a specialised bachelor's degree programme in actuarial science, supported by insurance companies. The Conference was jointly organised by the EIF, the General Arab Insurance Federation (GAIF), and Minamoney, under the theme "The World Through Actuarial Eyes".

The event brought together actuarial experts, alongside leaders from the insurance, banking, investment, pensions, healthcare, financial regulatory sectors, as well as government officials.

Internationale



OpenAI approves insurer-built AI app on ChatGPT

09/02/2026

OpenAI has approved an AI app from an insurance provider on ChatGPT, built by Tuio, one of Spain's leading digital insurers, and powered by WaniWani's AI distribution infrastructure, enabling users to receive a personalised home insurance quote(s).

Tuio, the insurance provider, can distribute its products and offer quotes directly in ChatGPT, where insurance buyers are already understood to be performing their research.

Citing a 2025 Express Legal Funding study, Tuio observed that 33% of U.S. adults have already used ChatGPT for financial advice.

Tuio continued, "For businesses or consumers, buying insurance coverage requires filling out forms, making calls, or going through different layers of intermediaries. AI is now changing that by removing these friction points."

The Spanish insurer noted that its AI app understands the user's intent, collects the right information through natural conversation, and returns an accurate, personalised quote from a regulated carrier, in real time, without leaving the AI interface. "We see a world where any insurance product, commercial, health, auto, life could potentially be quoted, compared, and soon purchased inside an AI conversation. Businesses could use AI procurement agents having access to internal data to find the right coverage. Buyers could be able to perform rich comparisons of coverage with the help of AI analysis of policy conditions, exclusions, and customer satisfaction – far beyond a simple price comparison that tends to favour reduced coverages," Tuio explained.

AI apps built on the same infrastructure and standards have also been adopted by Anthropic's Claude, and Google's Gemini is expected to publish its own standards for third-party apps in the coming months.

Juan García, Co-founder & CEO of Tuio, commented, "We've massively leveraged AI to improve our insurance experience and run more efficiently. Being the first provider live on ChatGPT allows us to convert new customers right at the point of discovery."

Raphael Vullierme, Co-founder of WaniWani, said, "I spent almost a decade running an insurer, sitting inside the insurance value chain. I could foresee how AI would reshape distribution. Today is day zero of that transformation.

"For the first time, AI can access real offers, quote on behalf of the buyer, and compare coverage in real time. Every insurer will be impacted, whether they've built an AI app or not."

LE MÉDIA

Rencontres AMRAE : la géopolitique et l'IA s'invitent dans les risques IT

08/02/2026

L'AMRAE organise les 33èmes Rencontres du Risk Management du 4 au 6 février 2026 à Deauville. Leur présentation a été l'occasion d'un point sur les risques en entreprises. En matière de numérique, la géopolitique et l'IA s'invitent à côté des cyber-risques classiques.

Les Rencontres du Risk Management sont organisées tous les ans par l'AMRAE (Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise), l'association professionnelle des gestionnaires de risques et des responsables assurances en entreprises.

La trente-troisième édition aura lieu du 4 au 6 février 2026 à Deauville sur le thème « L'odyssée des risques : maintenir le cap ». Ce titre est notamment inspiré du partenariat avec la Route du Rhum dont un skipper et plusieurs responsables témoigneront de leur propre gestion de risques et des enseignements à en tirer.

L'AMRAE rassemble plus de 1950 membres appartenant à 850 organisations privées ou publiques. Mais les Rencontres annuelles accueillent bien plus de participants. Cette année, plus de 3500 personnes étaient inscrites à fin décembre 2025 et l'association anticipe, cette année, plus de 4000 participants d'une trentaine de nationalités. 70 exposants sont partenaires de l'événement.

Pour la deuxième fois, un « Forum de l'Emploi » et un parcours dédié seront proposés aux étudiants invités sur l'événement où les DRH d'entreprises recrutant des gestionnaires de risques accompagneront leur risk manager. Le Club Francorisk des gestionnaires de risques francophones profitera également des Rencontres pour organiser sa treizième convention.

Plénières et ateliers

Comme tous les ans, les Rencontres du Risk Management comprendront à la fois des sessions plénières avec key-notes et tables rondes ainsi que des ateliers. Les 27 ateliers seront répartis sur neuf parcours thématiques : résilience, géopolitique, nouvelles technologies / IA, data / prospective... Les ateliers qui rassemblent le plus d'inscrits sont notamment une formation sur le reporting Finances et RSE, le désengagement des assurances sur certains types de risques, les risques associés à l'IA, les captives d'assurances...

Côté tables rondes, l'une des premières sera sur « l'état du monde » avec notamment Octave Klaba (OVH Cloud) et le général Pierre de Villiers. L'espace partenaire accueillera une « agora » moins formelle permettant des présentations par les sponsors. Parmi les thématiques transverses qui vont irriguer beaucoup d'ateliers et d'interventions, le risque climatique est en bonne position, avec ses impacts sur les investissements.

Les risques IT bien au-delà des cyber-risques

Les cyber-risques constituent un thème récurrent et habituel, chaque année, lors des Rencontres du Risk Management. Cette année, la contribution de l'IA aux risques IT s'arroge aussi une bonne place. Mais le plus intéressante est sans doute l'émergence du risque géopolitique dans l'IT. De l'aveu même de François Beaume, président de l'AMRAE, les gestionnaires de risques, dans un certain nombre d'entreprises, travaillent sur des scénarios de coupure brutale des services numériques américains (notamment Microsoft Office 365).

Une fois les risques et leurs impacts éventuels analysés, c'est bien sûr à chaque organisation de prendre ses responsabilités et les bonnes décisions. La commission dédiée aux risques géopolitiques va continuer de publier régulièrement un baromètre des risques géopolitiques pour les entreprises.

Malgré tout, les cyber-risques classiques demeurent la première préoccupation en matière de numérique pour les gestionnaires de risques. En 2025, l'AMRAE a organisé des journées dans ses délégations régionales à Bordeaux, Lyon et Lille. Le risque climatique y a été traité avec l'ADEME et la DGE et les cyber-risques avec l'ANSSI. Ces rendez-vous en région, qui ont beaucoup plu, vont être renouvelés en 2026 dans d'autres villes.

Transposition NIS2 : des demandes pragmatiques

Enfin, l'AMRAE a tenu à rappeler ses interventions sur des sujets d'actualité. Tout d'abord, elle reste hostile à la « surprime émeutes » que le gouvernement souhaite imposer sur certains contrats d'assurance sans lien avec les risques réels ou les actions éventuelles de prévention et surtout avec une arrière-pensée faisant des émeutes une normalité comme les averses de grêle.

Sur la loi de transposition de la directive NIS2, l'AMRAE soutient deux amendements, l'un sur une extension du délai pour porter plainte après une cyber-attaque (condition sine qua non d'une couverture assurantielle effective), l'autre sur le renversement de la charge de la preuve en matière d'acte de guerre numérique.

Un bombardement entraînant une destruction de bâtiment laisse peu de place au doute sur sa nature d'acte de guerre, en principe inassurable et c'est à

l'entreprise d'apporter la preuve qu'une telle destruction n'est pas un acte de guerre. Mais les cyber-risques suivent aujourd'hui la même règle, ce qui rend l'effectivité de la cyber-assurance douteux en cas de cyber-attaque par des réseaux de pirates potentiellement affiliés à des états. Dans les autres pays et dans le consensus du marché français, c'est à l'assureur de démontrer qu'une cyber-attaque est un acte de guerre pour justifier un refus de couverture. L'AMRAE souhaite que la France s'aligne sur la règle générale.